



ARRETE DE VOIRIE

Le maire de La Chapelle Saint-Ursin (Cher),

Vu la demande datée du 14 mars 2025 présentée par la société EUROVIA CENTRE LOIRE, Les Grands Usages, 18570 LE SUBDRAY, sollicitant l'occupation du domaine public du **24 au 31 mars 2025 pour des travaux de réfection d'enrobés à la suite de travaux d'eau potable.**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ; L.2213-1 à L.2213-6,

Considérant qu'il y a lieu de permettre l'exécution des travaux projetés et d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion des travaux cités ci-dessus situés **23 rue Parmentier** à La Chapelle Saint Ursin, le stationnement sera interdit au droit des travaux, la circulation sera interdite ou alternée suivant les besoins de l'entreprise. **Les lieux devront être restitués à l'identique une fois les travaux réalisés.**

Article 2 : La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les soins du demandeur et la copie du présent arrêté sera affichée sur le lieu de son exécution.

Article 3 : Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis, pour exécution :
- au commissaire de la Police Nationale de Bourges,
- au service de la police municipale,
- au demandeur,
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en Mairie, le 18 mars 2025

✓ **Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 18/03/2025**

Le maire-adjoint

Alain THOMAS





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-2 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Ministère chargé des transports

N°14024*01

Le Demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre Entreprise

Dénomination : EUROVIA CENTRE LOIRE - Agence de Bourges
Adresse : Les Grands Usages

Représenté par : Jérôme BELLUCCI

Code Postal : 18570 - Le Subdray

Téléphone : 06 20 71 51 70

Courriel : jerome.bellucci@eurovia.com

Localisation du site concerné par la demande

Adresse : 23 Rue Parmentier
18570 - LA-CHAPELLE-SAINT-URSIN

Nature et date des travaux

Permissions de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Réfection d'enrobés à la suite de travaux d'eau potable

Date prévue de début des travaux : 24/03/2025

Durée des travaux : 5 jours

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation : 5 jours Date de début de réglementation : 24/03/2025
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles Jusqu'au 28/03/2025

Interdiction de :
Véhicules légers Circuler Stationner Dépasser
poids lourds
Accès aux habitations maintenus

Itinéraire de déviation : Circulation alternée par panneaux au niveau de la Pharmacie au 23 Rue Parmentier
Sortie de la Rue de la Salle sous l'Oumeau perturbée pendant les travaux
Suppression de 2 places de stationnement devant la Pharmacie

VOIR PLAN DE SIGNALISATION

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée

Dénomination : EUROVIA CENTRE LOIRE - Agence de Bourges Représenté par : Jérôme BELLUCCI
Adresse : Les Grands Usages

Code Postal : 18570 - Le Subdray

Téléphone : 06 20 71 51 70

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Plan de situation Plan des travaux 1 / 200 ou 1 / 500 Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Le Subdray Le : 14/03/2025

Prénom Nom : Jérôme BELLUCCI

Qualité : Conducteur de Travaux

Demande d'arrêt:

- **Circulation alternée par panneaux au niveau de la Pharmacie au 23 Rue Parmentier sens allant à l'Église**

